



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

RN 20

Question écrite n° 934

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur l'urgence de la poursuite de l'aménagement de la Nationale 20 dans la traverse de Foix, qui constitue un des points noirs les plus préoccupants de cet axe européen reliant Toulouse à Barcelone par le tunnel du Puymorens. Les files d'attente s'allongent chaque année du fait de la fréquentation de cet itinéraire et cette situation va encore s'aggraver avec la mise en service, en 1994, du tunnel du Puymorens. Dans l'immédiat, pour faire face provisoirement à cette augmentation de trafic, les services de l'État ont proposé et étudié un aménagement du pont de Foix pour lequel les financements ont été mis en place par l'État, la ville de Foix et le département. Il lui demande de donner les directives nécessaires à ses services pour que ces travaux soient entrepris au plus tôt, afin que la mise en service de l'ouvrage coïncide avec celle du tunnel du Puymorens en automne 1994. Cependant, la solution définitive à ce problème réside dans la déviation de Foix par un tunnel routier dont toutes les études techniques sont maintenant terminées. Il lui demande si ce projet de tunnel routier, ainsi que la poursuite de l'aménagement de la RN 20 par les déviations de Tarascon et de Merens-les-Vals, pourront être effectivement inscrits au 11^e Plan, pour un montant de 630 millions, comme l'ont demandé la ville de Foix, le département de l'Ariège, la région Midi-Pyrénées.

Texte de la réponse

Dans le cadre de l'aménagement de la route nationale 20 à Foix, le projet de construction d'un giratoire sur l'Ariège et la voie ferrée nécessite le doublement du pont actuel pour assurer une meilleure desserte de la traversée de la ville, dans l'attente de la mise en service de la déviation de cette commune. Mesurant parfaitement l'importance de ce projet, tant pour le développement des activités de la région que pour la qualité de service pouvant être offerte au trafic, notamment touristique, empruntant la RN 20, l'État a décidé la mise en place d'une participation financière d'un montant représentant le tiers du coût total de cette opération estimée à 14,55 MF hors taxes. Ces travaux, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Foix, doivent être lancés après achèvement des formalités réglementaires nécessaires. Par ailleurs, les études concernant le projet de la déviation de Foix sont en cours, dans le cadre de l'actuel contrat entre l'État et la région. L'enquête publique a eu lieu et l'instruction mixte à l'échelon central se termine, pour une déclaration d'utilité publique prévue d'ici l'automne 1993, après avis du Conseil d'État. L'éventualité de l'inscription de cette opération au prochain contrat de plan sera examinée dans le cadre de la négociation à conduire entre l'État et la région.

Données clés

Auteur : [M. Bonrepaux Augustin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 934

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1993, page 1383

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3558